



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOT

# LE VIGNERON LOTOIS

*Bonnes fêtes*

N° 20

Décembre  
2017

ACTUALITES

## Visite du Premier Ministre

Les responsables des syndicats viticoles, Maurin Béranger, Président du Syndicat AOC Cahors et Claude Guitard, Président du Syndicat IGP Côtes du Lot ont rencontré, le 15 décembre dernier, le Premier Ministre et ses conseillers spécialisés pour aborder le problème des dégâts du gel et réclamer une valorisation des fonds d'indemnisation, particulièrement du Fond d'Aides Sociales, pour prendre en charge les cotisations sociales des vignerons.

## Concours Général Agricole

Les inscriptions au prochain Concours Général Agricole des Vins, se font directement sur le site :

<http://www.concours-agricole.com>  
*Espace Producteurs*

**La clôture des inscriptions est  
fixée au 6 janvier 2018**

Organisé sous le contrôle de l'Etat, le Concours Général Agricole est mis en œuvre en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et a pour vocation de récompenser les meilleurs produits du terroir français.

De notoriété internationale, les récompenses sont le gage d'une qualité et la reconnaissance d'un savoir-faire.

Le concours des vins se déroule en deux temps :

**Une pré-sélection** dont l'objectif est de sélectionner pour la finale, à Paris, la moitié des inscrits.

Elle aura lieu au pôle viticole d'Anglars Juillac, le 7 février prochain.

**La finale** a lieu à Paris, le samedi 24 février en parallèle du Salon de l'Agriculture.

Les vins sont dégustés par un jury formé de professionnels ou de techniciens de la filière, ainsi que de consommateurs avertis.

Les personnes souhaitant participer en tant que juré à la présélection ou à la finale doivent obligatoirement s'inscrire sur le site du Concours Général :

<http://www.concours-agricole.com>  
*Espace Jurés*

ACTUALITES

ENVIRONNEMENT

AGENDA

La Chambre d'Agriculture du Lot est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Renseignements auprès de Josiane BOULANGER  
Chambre d'Agriculture - 05.65.23.22.22

# Assemblée Générale de l'Association des Vignerons pour le Développement du Vignoble du Lot (AVDVL)

L'AVDVL a tenu son assemblée générale le vendredi 8 décembre 2017.

Vincent Dols et Vincent La Mache sont revenus sur les principaux dossiers viticoles du moment.

## Le Plan Collectif de Restructuration Bilan campagne 2016 - 2017 et orientation des campagnes à venir

Le 1<sup>er</sup> Plan Collectif de Restructuration (PCR) du Bassin viticole Sud-Ouest a été mis en place en 2013, en application du programme d'aide national de l'OCM viti-vinicole. Le 2<sup>e</sup> PCR Sud-Ouest a débuté en 2016, jusqu'en 2018.

Le bilan de la campagne 2016/2017 montre le dépôt de 85 dossiers de viticulteurs lotois pour 126 hectares :

- 57 ha de plantation
- 68,5 ha de palissage
- 6,2 ha d'irrigation
- 3,6 ha de palissage et irrigation

Le calcul entre plantation annuelle et arrachage montre un différentiel positif d'environ 30 hectares sur les 2 dernières années. Cela n'est pas suffisant comparé à l'objectif de renouvellement de 150 hectares par an qui serait nécessaire pour le maintien du vignoble de Cahors.

**Des modifications annoncées par FAM,** vont s'opérer dans la 3<sup>e</sup> année du PCR2 (2016-2018) :

- 2 campagnes de demande :
  - « aide » du 1<sup>er</sup> décembre 17 au 30 avril 18
  - « paiement » du 2 mai au 17 sept 18,
- Plus de contrôle par photos aériennes pour les contrôles avant arrachage,
- Demande aide « irrigation » à faire avant le début des travaux,...

La Chambre d'Agriculture adressera à l'ensemble des viticulteurs une lettre d'information à ce sujet.

## Etat des lieux des pratiques environnementales et phytosanitaires

Un document retraçant toutes les pratiques environnementales et phytosanitaires des viticulteurs lotois a été réalisé par la Chambre d'Agriculture du Lot, après décision de la FDSEA et des 3 syndicats viticoles départementaux.

Ce travail sera adressé à l'ensemble des viticulteurs début d'année 2018.

## Bilan de la campagne de prospection de la Flavescence Dorée

Les moyens mis en œuvre par l'AVDVL et la Chambre d'Agriculture ont permis de prospecter 1 304 ha de vigne en 2016, puis 1 252 ha en 2017.

De fin août à début octobre 2017, sur les 16 communes prospectées, 1 564 ceps ont été retrouvés flavescents.

Les foyers de contamination rencontrés, sont toujours situés à proximité de vignes sauvages en bord de Lot qui constituent de véritables réservoirs à cicadelles.

### Prévisionnel 2018 :

- Arrachage de tous les ceps rubalisés (marquage)
- Destruction des vignes sauvages
- des moyens supplémentaires seront mis en œuvre pour arriver à 100 % de vignoble prospecté en 3 ans
- Passage de certaines communes à 3 traitements FD obligatoires

Il est rappelé que l'ensemble des viticulteurs du département sont soumis par arrêté préfectoral à 2 traitements insecticides obligatoires, plus un 3<sup>e</sup> laissé à la liberté de l'exploitant suivant le niveau de pression des parcelles.

## Stratégie d'irrigation

L'irrigation au vignoble, pour les segments de production l'autorisant, constitue un enjeu de plus en plus marqué, avec des millésimes secs, voir très secs, qui se sont succédés ces dernières années.

Des viticulteurs produisant des IGP Côtes du Lot ont depuis plusieurs années pour certains, réalisé des installations fixes d'irrigation et pilotent leurs apports en eau de manière plus ou moins empirique.

L'AVDVL a mis en place cet été un dispositif de suivi par sondes tensiométriques dans le but d'observer l'effet des quantités et fréquences en eau apportées à la parcelle.

Les membres de l'AVDVL avaient invité M. Eric SERRANO de l'IFV, pour échanger sur l'irrigation. Il a été décidé, entre autre, d'organiser début 2018 des journées techniques sur des thématiques comme l'irrigation, DMS, où l'ensemble des viticulteurs serait convié.

## Essai stratégique d'irrigation par mesures tensiométriques

Le dispositif a été installé sur 3 exploitations présentant une ou plusieurs parcelles suivies par des couples de sondes (30 et 60 cm). Celles-ci ont été enterrées entre les goutteurs et relevées tous les 3 jours. Toutes produisent des IGP et l'objectif d'irrigation donné était «0 stress hydrique».

Les exploitations présentent des stratégies d'irrigation très différentes, et aucune n'utilisait à ce jour de conseils, de données de sondes, ou d'OAD pour piloter leur irrigation.

Le principe retenu ici est celui de la **tensiométrie, qui mesure la tension de l'eau du sol**, c'est à dire la force de succion que la racine doit exercer pour extraire l'eau du sol.

Elle permet donc de caractériser la disponibilité de l'eau pour les racines, et renseigne ainsi le niveau de stress hydrique de la plante.

Des sondes plus évoluées existent à ce jour, comme les sondes capacitives qui permettent de dresser un bilan hydrique du sol. Cependant, l'avantage des sondes capacitives est leur faible coût, qui permet de placer plusieurs couples sur une même parcelle, afin de mieux caractériser l'hétérogénéité intra-parcellaire. Cette technique pourrait aussi être accompagnée de mesure de potentiel hydrique foliaire par chambre à pression pour amener de la robustesse au dispositif.

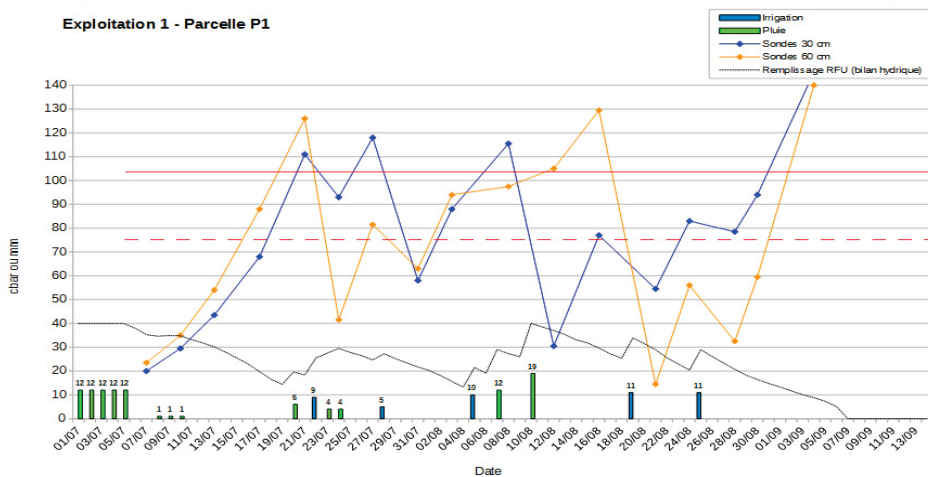
Ce dispositif de suivi sera étendu l'année prochaine sur d'autres parcelles, et complété par des mesures analytiques de baies (poids de 100 baies, degré, AT, pH, IPT) afin de caractériser les variations qualitatives des moûts.

### Résumé du dispositif d'essais

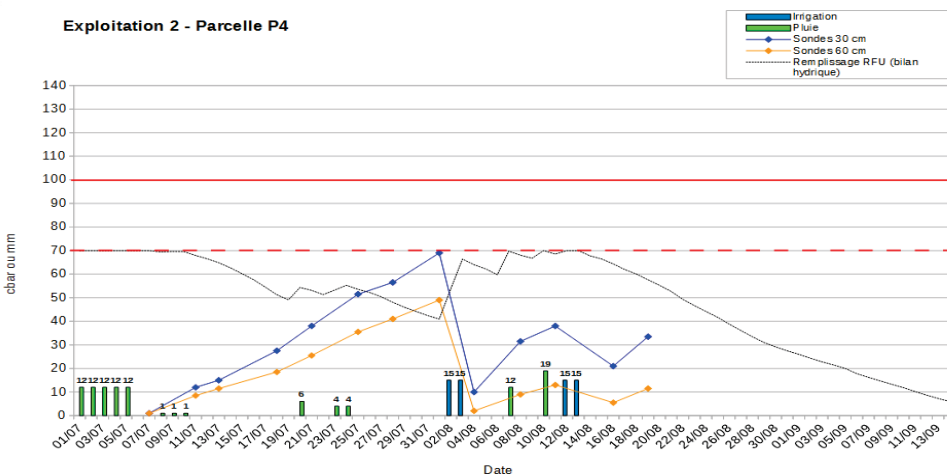
Exploitations	Exploitation 1		Exploitation 2		Exploitation 3
Parcelles	P1	P2	P3	P4	P5
Cépages	Sauvignon	Syrah	Cot	Cot	Cot
Densités	2m*1m	2m*1m	2,2m*0,9m	2,2m*0,9m	2,5m*1m
Terroirs	1ère terrasse	1ère terrasse	2ème terrasse	1ère terrasse	Argilo-calcaire superficiel
Sondes tensimétriques	2 couples (30+60 cm)	1 couple (30+60 cm)	2 couples (30+60 cm)	1 couple (30+60 cm)	3 couples (30+60 cm)

### Extraits des résultats d'enregistrement

Dans un objectif « 0 stress hydrique » le seuil de déclenchement d'irrigation avait été fixé entre 70 et 100 cbar (lignes rouges horizontales sur les graphiques).



[...] Sur P1 la stratégie d'irrigation était basée sur l'apport régulier de faibles quantités d'eau à partir du dépassement du seuil haut tensiométrique. Face aux apports et aux précipitations les sondes réagissent et montrent un abaissement relatif de la tension du sol. Cette dernière restant globalement située entre 40 et 130 cbar sur les 2 profondeurs, traduisant un état de stress modéré à fort latent [...]



[...] Sur P4, géographiquement proche de P2 et bénéficiant des mêmes précipitations, seuls 2 apports de 30 mm ont été réalisés. (au seuil de début de stress (70 cbar) et avant le 15 août) Quantités nécessaires pour faire chuter nettement les états tensiométriques des 2 profondeurs et maintenir très bas le niveau de stress de la vigne [...]

## Formation « taille de la vigne »

Du 11 au 22 décembre, la Ferme Départementale d'Anglars Juillac accueille 9 stagiaires pour la formation annuelle à la taille de la vigne.

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation intitulée QUALIFICATION OUVRIER AGRICOLE, proposée conjointement par le Groupement Solidaire CFPPA du Lot et la Chambre d'Agriculture du Lot.

Le module « taille de la vigne » est le plus ancien : il a été mis en place à la Ferme depuis plus de 30 ans et il répond chaque année à un véritable besoin des vignerons.

Il s'adresse à un large public : ouvriers agricoles déjà présents sur un domaine viticole et souhaitant se perfectionner à la taille, demandeurs d'emplois, néo-vignerons.

Chaque année, la taille est une opération cruciale dans la vie d'un cep de vigne. Elle permet de « rajeunir » les souches pour éviter leur allongement et ralentir leur vieillissement, et surtout, elle conditionne le potentiel de récolte de l'année à venir et même celui des années suivantes.

L'opération paraît simple et anodine, mais elle demande une attention et des compétences particulières, avec un minimum de connaissances théoriques (fonctionnement végétatif de la vigne,...) et techniques pour bien comprendre les gestes à réaliser et leurs conséquences.

Pour un résultat qualitatif et pour la longévité des souches, la taille manuelle demeure une opération nécessitant de la main d'œuvre qualifiée. En effet, si la taille répond à des règles fondamentales (historique de la parcelle, époque de taille, éviter les grosses plaies,...), elle se réfléchit aussi en fonction de chaque souche (adaptation du rendement, choix de la baguette à conserver, ...).

François RELHIÉ, chef de culture de la Ferme Départementale, assure la formation des stagiaires. Il aborde les différents modes de taille, ainsi que l'utilisation et l'entretien de différents matériels : sécateur manuel, électrique, pneumatique.

Cette formation complète permet aux stagiaires d'être immédiatement opérationnels pour valider leur stage en entreprise et commencer leur nouvelle carrière.

De nombreux ouvriers qualifiés ou chefs de culture contribuent aujourd'hui à la réputation des plus grands domaines du vignoble après avoir suivi cette formation.



## Réception Licence Professionnelle "Viticulture-Oenologie : Innovation et Mondialisation" - Lycée des territoires du Montat

Comme chaque année, la ferme départementale d'Anglars-Juillac reçoit la promotion des étudiants de la Licence Pro "Viticulture Oenologie : Innovation & Mondialisation" du Lycée des territoires du Montat.

Cette formation existe depuis 2010 et connaît chaque année un succès grandissant.



Elle permet notamment aux étudiants qui le souhaitent de postuler ensuite au Diplôme National d'œnologue (recrutement Bac + 3, dans 5 centres en France, dont Toulouse qui propose cette formation en alternance).

Cette Licence s'appuie essentiellement sur l'innovation et les techniques de pointe tant au niveau des procédés de vinification et des produits dérivés, que sur celui de la gestion de projet et la rationalisation de la production.

Complétée par un enseignement portant sur la réglementation nationale et internationale, le management, le marketing et la communication en anglais et/ou espagnol, cette licence doit permettre aux jeunes diplômés de diriger des unités de production, de commercialisation ou de réflexion sur de nouveaux produits et débouchés.

Cette formation universitaire, portée par l'Université Paul Sabatier de Toulouse, est réalisée en partenariat avec le Lycée du Montat. Elle intègre un stage en entreprise de 14 semaines.

## Réceptions de l'association des membres de l'ordre du Mérite Agricole

Samedi 16 décembre, la ferme départementale a accueilli une trentaine de membres de la section départementale de l'AMOMA : Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole.

L'AMOMA 46 a vu le jour samedi 13 mai 2017 à la Chambre d'Agriculture du Lot. Sa version nationale existe depuis 1992, elle est la seule Association nationale de décorés dans l'Ordre du Mérite Agricole bénéficiant du Haut Patronage du Ministère de l'Agriculture.

L'AMOMA répond au souhait des décorés de défendre l'Agriculture dans ses multiples composantes : Sylviculture, Horticulture, Élevage, Pêche, Agroalimentaire, Filières animales et végétales, Art Vétérinaire, Économie et Écologie Rurales,...

Elle participe aux cérémonies de ravivage de la Flamme du Tombeau de la Garde Républicaine sous l'Arc de Triomphe à Paris afin de perpétuer le souvenir des membres de l'ordre du Mérite Agricole morts pour la France et de servir leur mémoire.

Ses objectifs sont, notamment, de concourir au prestige de l'Ordre en France et à l'étranger, d'instaurer des liens d'amitié, d'entraide et de solidarité entre ses membres, de défendre leurs intérêts moraux, sociaux et matériels et d'organiser et soutenir les manifestations tendant au rayonnement de l'Agriculture.

Elle édite plusieurs fois par an la revue "Le Porreau" et organise chaque année dans un département différent un Congrès auquel sont conviés tous les Adhérents.

Après le mot d'accueil de Francis Laffargue, Maire d'Anglars-Juillac, le président de l'AMOMA 46, Pierre Sourzat a présenté l'association et rappelé ses objectifs aux nouveaux venus, en insistant sur la transmission des savoirs et de la mémoire de la profession agricole qui s'accompagne du partage de valeurs en faveur de l'éducation de la jeunesse et de la solidarité entre les générations.

Un débat a suivi sur les actions qui pourront être menées au cours de l'année 2018, comme la publication d'un timbre premier jour en 2019 valorisant le Mérite Agricole.

La présidente de l'association des membres dans l'ordre des palmes académiques (AMOPA46), Christiane Bouat, a partagé son expérience d'animation de son groupe créé en 2008.

Le président de l'association des retraités des organisations professionnelles agricoles du Lot (AROPA46), Antoine Pellizzari, a présenté l'organisation de sa structure dont certains de ses membres adhèrent aussi à l'AMOMA46.

Au terme de la réunion, Francis Laffargue, conseiller viticole à la Chambre d'Agriculture du Lot et Directeur de la Ferme Départementale, et également chevalier du Mérite Agricole depuis 1995, a présenté l'histoire et les activités de cette structure départementale en captivant l'attention de tous les participants à la réunion.

Un repas au restaurant « La Palombière » à Anglars-Juillac, avec les vins offerts par la Ferme Départementale, a clôturé cette journée.



Réception de l'Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole du Lot (AMOMA 46)  
Ferme Départementale d'Anglars-Juillac  
Samedi 16 décembre 2017

## Les Produits Phytosanitaires Non Utilisables - PPNU Collecte les Mardi 23 et Mercredi 24 janvier 2018

### Origine des PPNU

Ils sont composés de produits phytosanitaires n'ayant plus l'utilité pour différentes raisons :

- Le produit est retiré de la vente ou devient interdit suite à un changement réglementaire
- Le produit est altéré ou périmé suite à un entreposage trop long ou réalisé dans des conditions inappropriées (chaleur, humidité, gel, ...)
- L'agriculteur change ses pratiques (agriculture biologique) ou ses cultures (produits spécifiques à certaines production)
- L'agriculteur cesse son activité

### Les produits phytosanitaires retirés du marché

Après leur date limite d'utilisation, ces produits deviennent des déchets dangereux. Ceux dont le délai d'écoulement des stocks est en cours sont donc à utiliser en priorité.

### La règle des 1 an

Il est interdit de stocker sur son exploitation des produits qui ne sont pas ou plus autorisés.

Les produits interdits d'emploi, suite à une décision de retrait, doivent être évacués dans un délai maximal d'un an après la date limite d'utilisation.

L'utilisation ou la détention de produits n'ayant pas ou plus d'autorisation de mise sur le marché est un délit.

### Stockage provisoire sur l'exploitation

Dès l'identification d'un PPNU sur l'exploitation, celui-ci doit-être stocké dans le local ou armoire phytosanitaire, à part des autres produits et bien identifié « PPNU ».

Si le PPNU est fuyard, ou le contenant en mauvais état, le sur-emballage dans un sac plastique transparent est obligatoire.

### Où et quand rapporter ses PPNU

Une seule date de collecte en 2018, les 23 et 24 janvier chez 6 distributeurs :

- SODEPAC à Castelfranc
- CAPEL à Saint Céré
- CAPEL à Castelnau Montratier
- CAUDEVAL à Cajarc
- VALCAUSSE à Baladou
- VITIVISTA à Douelle

En chaque point de collecte, le distributeur contrôle les produits apportés.

S'il les accepte, une attestation de remise de déchets est alors remplie.

**En tant que détenteur du déchet, les agriculteurs ont l'obligation d'assurer leur élimination. Il est formellement interdit de les enfouir ou de les déverser dans l'environnement.**

### Déchets de traitement d'effluents phytosanitaires

Les effluents de pulvérisation sont les fonds de cuves, les bouillies phytosanitaires non utilisables, les eaux de nettoyage du matériel de pulvérisation (rinçage intérieur et extérieur), ainsi que les effluents liquides ou solides ayant été en contact avec des produits ou issus de traitements de ces effluents.

Si ces effluents ne sont pas gérés au champ (que sous certaines conditions strictes), ils doivent être traités. Certains traitements de ces effluents (par Osmofilm, Heliosec, ...) génèrent un déchet qui peut être repris lors de la collecte des PPNU.



Portez les équipements de protection individuelle lors de toutes les manipulations de produits phytosanitaires et des PPNU.

Les Equipements de Protection Individuel (EPI) utilisés par les agriculteurs lors de l'emploi de produits phytosanitaires, gants, protections du corps (combinaison, tablier, lunettes, masque, bottes,...) sont des déchets dangereux.

Ils sont repris lors de cette collecte.

### Les produits refusés

Certains produits ou déchets de l'exploitation ne sont pas pris en compte lors de cette collecte :

- produits non homologués en France
- produits transvasés, en mélange ou dilués
- oligo-éléments, engrais, semences,
- désinfectants, dératisant, désinsectisants
- autres produits chimiques (peintures, huiles,...)
- autres produits pharmaceutiques (produits vétérinaires)

### Devenir des PPNU après la collecte

Les PPNU sont conditionnés, triés (selon leur caractère comburant, solide ou liquide). Ils sont alors acheminés par des transporteurs agréés vers des centres d'élimination.

Selon leur composition chimique, les produits peuvent avoir différentes destinations :

- l'incinération avec valorisation d'énergie en installations agréées,
- Le traitement physico-chimique pour les produits minéraux non toxiques

## Lundi 22 et Mardi 23 janvier 2018 à Anglars Juillac Formation

« Améliorer la fertilité du sol et réduire l'utilisation d'intrants en viticulture »

Contenu du stage :

- Replacer le sol au cœur du système d'exploitation
- Evaluer le gain environnemental et économique de cette pratique
- Accompagner concrètement la mise en œuvre de couverts végétaux sur les exploitations
- Analyser les facteurs des réussites et d'échecs de la mise en place de couverts végétaux en TCS.
- Evaluer l'intérêt social de ces pratiques sur le territoire
- Construire sa propre stratégie d'implantation de couverts végétaux



Intervenant : Frédéric THOMAS, spécialiste en travail du sol

Programme complet et fiche d'inscription [ici](#)

## Jeudi 25 janvier 2018 Commission Régionale Viticole dans le Lot

La Chambre d'Agriculture du Lot et la Ferme départementale d'Anglars Juillac, accueillent la commission régionale viticole dans le Lot.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'AGROALIMENTAIRE

Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE  
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document réalisé par :  
La Chambre d'Agriculture du Lot  
430, avenue Jean Jaurès – CS60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Contact : Service Filières Végétales – Tél : 05.65.23.22.22  
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr

Tous droits réservés



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOT